



Marquillies :

Circulation apaisée pour la traversée du Moisnil

Bilan des décisions résultantes de la consultation



Bilan

□ Rappel du contexte de la concertation

Actuellement, la Métropole Européenne de Lille réalise une étude de mise en sécurité de la traversée du hameau du Moisnil, à Marquillies, combinée à une liaison douce jusqu'à Salomé.

Dans une démarche de participation citoyenne, tous les usagers ont été invités du 1^{er} au 30 avril 2025 à se prononcer sur l'aménagement prévu, sur le tronçon situé dans l'agglomération de Marquillies (Rue du Moisnil).

Rappel du projet présenté :

Le projet consiste :

• à matérialiser un **chaucidou** (**chaussée à circulation douce**) – aussi nommée **CVCB*** (**Chaussée à Voie Centrale Banalisée**) – autant pour marquer la continuité cyclable, qu'apaiser le trafic motorisé sur cet axe

La CVCB a pour principal objectif d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes dans des situations contraintes où les aménagements cyclables classiques se révèlent impossibles à réaliser. Cet aménagement vise également à réduire la vitesse des véhicules motorisés.

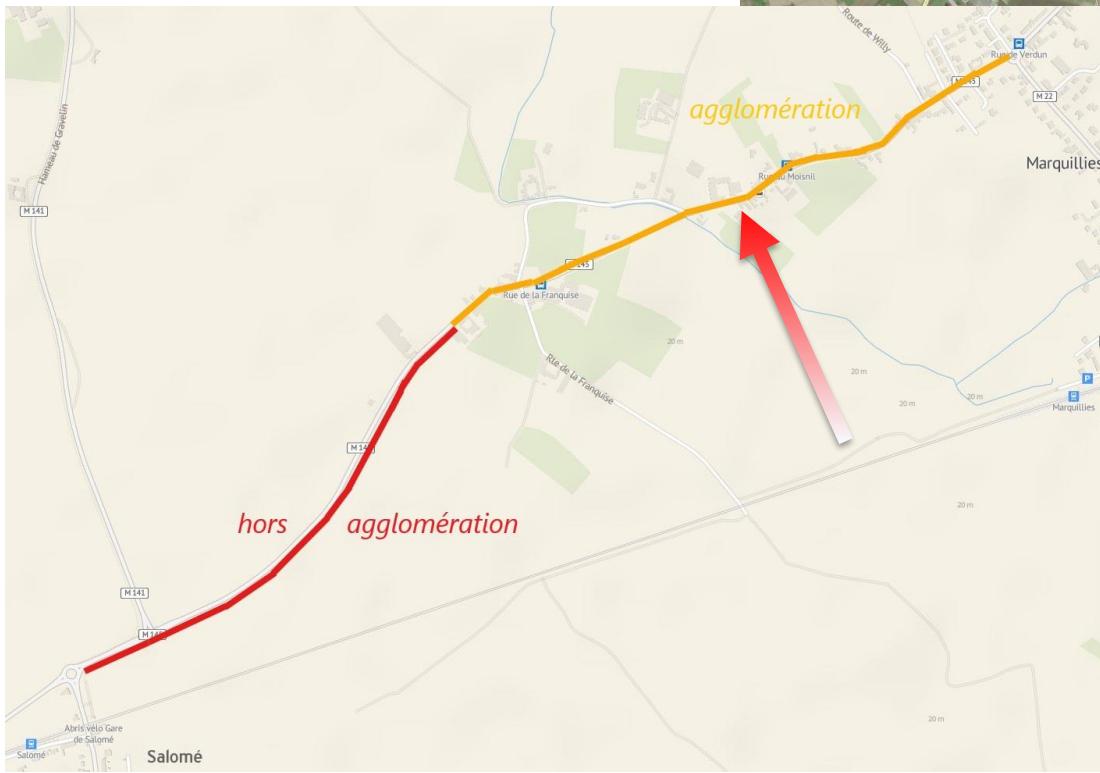
- à renforcer la sécurisation de l'axe par l'implantation de ralentisseurs (de type coussin berlinois en enrobé – comme le revêtement des routes)
- à créer une continuité de trottoirs accessibles
- à mettre aux normes les arrêts de bus

Les demandes et remontées les plus pertinentes des citoyens, déjà formulées en amont de l'étude, ont été prises en compte, dans le respect des normes techniques en vigueur.



Bilan

Périmètre de la concertation



- partie située dans l'agglomération
 - 1300 ml entre la future jonction de la voie verte et le giratoire de la Poste

Bilan des décisions résultantes de la consultation



Pour une circulation apaisée dans la traversée du Moisnil, vous nous avez dit...

Au sujet des ralentisseurs – **rappel des propositions recensées**

À la question posée lors du questionnaire :

Auriez-vous d'autres propositions à formuler sur la mise en place de dispositifs ralentisseurs, sur ce tronçon en agglomération ?

➤ Propositions formulées par les participants :

- « mettre des ralentisseurs »
- « les îlots sont assez sécurisant par eux même ; en voiture il est impossible de les franchir à grande vitesse. Je ne vois pas l'utilité de coussin berlinois en supplément. Il y en a déjà entre chaque îlot en pleine rue »
- « pensez avant tout aux professionnels qui travaillent (engins agricoles) – il y a très peu de cyclistes, encore moins de piétons à cet endroit à cause des précipitations (on est dans le Nord, beaucoup ont une voiture même sans permis, verbalisez et appliquez les peines !!), la trottinette est inadaptée à la vie rurale. Un double sens sur une seule voie, on marche sur la tête, et les cyclistes vont se faire faucher »
- « déjà qu'on a peu de transports en commun, cette mise en place rallonge encore les temps entre les agglomérations pour les habitants des campagnes »
- « manque d'espaces verts »

Pour une circulation apaisée dans la traversée du Moisnil, vous nous avez dit...

Au sujet des ralentisseurs – **rappel des propositions recensées (suite)**

➤ Propositions formulées par les participants (suite) :

- « *à la manière de ce que vous avez réalisé rue Jean Jaurès à Salomé, créer des zones de stationnement entourées de végétaux, afin de rétrécir la route, ça ralenti le trafic, crée du stationnement, capte du CO2 et rafraîchi l'air ambiant* »
- « *faites une vraie piste à part, même en la détournant un peu de l'axe. Un chaukidou à cet endroit ne changera rien à la circulation des voitures. Il n'y a qu'à voir tous ceux qui forcent les chicanes dans le centre* »
- « *mise en place de « Stop » et de feux intelligents sur l'axe principal ; création d'écluses ; meilleure visibilité des panneaux de signalisation mis en place ; de vraies places de stationnement sur la chaussée pour dégager les trottoirs (stationnement de trop nombreuses voitures sur les trottoirs ne laissant pas libre la circulation des piétons)* »
- « *1. Pourquoi une limite à 30 km/h (non respectée), plutôt qu'une remise en place à 50 km/h (respectée et contrôlée surtout aux heures de pointe 6h30-8h30 et 16h30-18h00) ?
2. Pourquoi toujours autant de camions de plus de 3,5t qui ne desservent pas avec certitude Marquillies (contrôle et verbalisation) ?
3. Mise en place dans les 2 sens de tous les moyens nécessaires pour éviter que la route M145 ne soit une alternative intéressante à la RN41 (feux tricolores intelligents asservis à la vitesse et aux horaires, contrôles radars fixes ou non, etc...)* »

Pour une circulation apaisée dans la traversée du Moisnil, vous nous avez dit...

Au sujet des ralentisseurs – **rappel des propositions recensées (suite)**

➤ Propositions formulées par les participants (suite) :

- « *le projet d'aménagement proposé par la MEL me semble insuffisant pour favoriser un juste partage de l'espace public et une pacification des usages. Afin d'éviter de rendre cet axe plus accidentogène, toujours aussi bruyant et polluant, je propose :*
- 1. *de solliciter des avis d'experts – demander l'avis de l'ADAV (Association Droit au Vélo) et de la Sécurité Routière sur la dangerosité des coussins berlinois installés sur les bandes de roulement formant le chaucidou, de part et d'autre de l'îlot central. Une configuration avec des coussins dépassant sur le chaucidou serait excessivement dangereuse et peu conforme à la réglementation.*
- 2. *remplacer les îlots centraux par des chicanes – remplacer les trois îlots centraux par des dispositifs de type « chicane » ou « écluse » (similaires à ceux du centre-ville) avec priorité aux automobilistes sortant de Marquillies. Cela sécuriserait les côtés de l'écluse entièrement dédiés aux cyclistes. Cette configuration pourrait rendre le franchissement des écluses moins contraignant aux heures de pointe, nécessitant des mesures compensatoires.*
- 3. *installer des dispositifs routiers favorisant la réduction de la vitesse :*
 - dans le sens Marquillies – Salomé : installer des panneaux « Stop » pour remplacer les priorités à droite (jugées dangereuses et peu respectées) aux croisements de la route de Willy et des deux croisements de la rue de la Ferme des Mottes.*
 - dans le sens Salomé – Marquillies : installer deux feux « intelligents » qui passent au vert lorsque la vitesse est correcte, entre la ferme Bourel et Libaude, et entre Libaude et Pâture Disseaux.*
- 4. *créer une piste cyclable sécurisée : la création d'une piste cyclable dédiée et sécurisée à partir de la ferme Cappoen est approuvée, mais je ne parviens pas à comprendre les raisons qui ont conduit la MEL à aménager la piste sur le côté gauche de la M145 en venant de Marquillies, nécessitant une traversée dangereuse pour rejoindre la piste cyclable au niveau de la zone d'activité.*
- 5. *sécuriser la rue du Moisnil : profiter de l'aménagement pour examiner la possibilité de sécuriser le tracé de la rue du Moisnil au niveau de J. Percheron »*



Pour une circulation apaisée dans la traversée du Moisnil, vous nous avez dit...

Au sujet des ralentisseurs – **rappel des propositions recensées (suite)**

➤ Propositions formulées par les participants (suite et fin) :

- « *remplacer les îlots centraux par des dispositifs "écluse " avec priorité aux véhicules sortant de Marquillies ; les aménagements proposés n'ont aucun sens et ne répondent pas à l'objectif de sécurisation et de circulation apaisée s'ils ne sont pas intégrés dans une étude plus globale destinée à organiser le contournement de Marquillies et réduire la vitesse ; le chaucidou proposé est mal conçu, accidentogène, et donne encore plus de rectitude au tracé de la route ; il vaudrait mieux réaliser la voie verte hors agglomération dans un premier temps, et requalifier la rue du Moisnil progressivement s'il le faut, en concertation avec la Mairie et les riverains, plutôt que de plaquer un chaucidou qui s'apparente plus à une opération de "greenwashing" mal organisée. X véhicules sortant de Marquillies – les aménagements proposés n'ont aucun sens s'ils ne sont pas intégrés dans une étude globale destinée à requalifier complètement la partie agglomération de la rue du Moisnil sortant de Marquillies »*
- « *les priorités à droite ne sont pas respectées. Il est donc impératif de créer devant chaque priorité (y compris les allées résidentielles et pas uniquement les plus grandes rues) des plateformes surélevées de façon à ce que les usagers soient contraints de ralentir pour pourvoir emprunter cette plateforme (à l'image de que ce qui a été fait à Sainghin-en-Weppes dans la rue du 8 Mai par exemple). Enfin, dans la mesure où certains "s'amusent" à accélérer entre chaque dispositif ralentisseur, il serait judicieux d'installer des feux dits "intelligents" passant au vert seulement si la vitesse a été respectée. Au-delà de l'aspect sécuritaire, il en va également de la tranquillité des riverains. Nous souffrons trop des nuisances sonores générées par le trafic routier »*

Bilan

□ **Synthèse des propositions**

- Les propositions formulées sont assez représentatives pour les synthétiser (63% des participants ayant fait une proposition), et ont permis de délibérer sur l'aménagement proposé.
- Ces propositions sont envisageables pour certaines d'entre elles, non réglementaires ou trop coûteuses pour d'autres.
- La Métropole Européenne de Lille et la commune de Marquillies ont étudié, analysé et délibéré sur la base de ces propositions, regroupées par thématiques.

Bilan

❑ Avis et délibération sur les propositions

❖ demande d'avis à l'ADAV ainsi que la Sécurité Routière

- ✓ *La MEL consulte systématiquement l'Association Droit Au Vélo (ADAV) – avec qui elle a signé une convention lors des phases préalables d'études d'aménagements cyclables. L'étude proposée a reçu un avis favorable de l'ADAV.*
- ✓ *La MEL soumet également ses études d'aménagement à un référent Sécurité Routière ; l'étude proposée a reçu un avis de conformité favorable de la part de ce référent.*

❖ création de plateaux / dos d'âne / coussins berlinois dans les traversées d'îlots

- ✓ *Des coussins berlinois en enrobé sont proposés dans les traversées d'îlots. Il s'agit du dispositif ralentisseur qui génère le moins de nuisances sonores pour les riverains car la largeur des essieux des véhicules lourds permet d'éviter ce dispositif. Ce type de ralentisseur est proposé conformément aux réglementations en vigueur.*

Bilan

□ Avis et délibération sur les propositions (suite)

❖ création de plateaux pour chaque priorité à droite

➤ *Par son retour d'expérience, la MEL alerte sur les nuisances causées par l'implantation de plateaux à proximité immédiate des habitations. Aussi, ils sont moins efficaces pour faire ralentir les usagers motorisés, compte tenu des normes à respecter pour les transports en commun (rampes à 5%).*

❖ rendre la signalisation plus visible (priorité à droite)

✓ *La signalisation sera conforme aux normes et règles en vigueur. Une attention particulière sera portée à la taille des panneaux de priorité à droite qui pourront être remplacés (si besoin) par des panneaux d'une taille supérieure, pour plus de visibilité.*

Bilan

□ Avis et délibération sur les propositions (suite)

❖ mise en place de feux « récompense » et de « STOP » aux priorités à droite

- *Réglementairement, il n'est pas possible d'implanter des feux « récompense » sur cet axe. En effet, la réglementation nationale impose :*
 - *une implantation sur des voies dont la vitesse est limitée à 50 km/h minimum.*
 - *un positionnement des feux à plus de 150 m des intersections et des passages piétons.*

Ces feux ne seraient donc pas réglementaires, et inadaptés.

- *La création de « STOP » n'est pas envisagée. Elle apporterait de la confusion sur cette voie métropolitaine intercommunale, et aussi un manque de cohérence et d'homogénéité dans l'agglomération de Marquillies qui est sous le régime de la priorité à droite.*
- *Aussi, les freinages inhérents à ces feux ou « STOP », créeraient des nuisances sonores pour les riverains.*

❖ création de nouveaux espaces verts

- *La Ville étudiera cette possibilité après la création de l'aménagement proposé en fonction des contraintes d'entretien.*

Bilan

□ Avis et délibération sur les propositions (suite)

- ❖ **requalification complète de la rue / modification du profil (création de fosses végétalisées et de zones de stationnement – en chicane)**
 - *La modification du profil en travers de la rue du Moisnil (actuellement la largeur de chaussée est de 6,20 m en moyenne avec des courbes prononcées) ne peut être envisagée compte tenue de :*
 - *la présence d'un flux d'engins agricoles nécessitant une largeur de voie circulée suffisante.*
 - *la réglementation qui impose une largeur de trottoir de 1,40 m minimum.*
 - ✓ *Cependant, une nouvelle zone de stationnement de 6 places est proposée dans le cadre de l'étude.*
- ❖ **création d'un contournement**
 - *Cette proposition n'est pas envisageable dans le cadre de la présente étude.*

Bilan

❑ Avis et délibération sur les propositions (suite)

❖ création d'une piste cyclable séparée du trafic motorisé, au lieu du chaucidou

- *L'aménagement de voies cyclables séparées de la chaussée (pistes cyclables) impose une emprise plus importante qu'un aménagement cyclable non séparé de la chaussée. Sur le tronçon en agglomération de la rue du Moisnil, l'emprise disponible ne permet pas la réalisation d'un aménagement séparatif.*
- ✓ *Cependant, une voie verte séparée du trafic motorisé est proposée sur le tronçon hors agglomération (de la ferme Cappoen au giratoire de la gare à Salomé).*

❖ suppression de la zone 30 car peu respectée

- *La commune de Marquillies est régie par le principe de la « Ville 30 ». Par cohérence avec le reste de la commune, la rue du Moisnil étant incluse dans cette zone 30 communale, cette dernière ne peut être supprimée.*

Bilan

□ Avis et délibération sur les propositions (suite et fin)

❖ création d'écluses (chicanes) au lieu des îlots végétalisés

- *Les îlots végétalisés ont été dimensionnés pour être le dispositif le plus efficace, et ainsi :*
 - *réduire les vitesses des véhicules motorisés.*
 - *permettre le passage des engins agricoles et bus.*

La transformation de ces îlots en écluses induirait une augmentation des vitesses du fait de la linéarité engendrée par la géométrie de l'aménagement. De plus, l'effet ralentisseur serait réduit compte tenu du flux pendulaire observé sur la rue du Moisnil.

Calendrier

À venir :

- La **réunion publique de restitution** de cette concertation permettra aux participants de la consultation, aux riverains, et aux usagers, de manière générale, de venir **s' informer et échanger** sur ce bilan, l'étude proposée, et les futurs travaux.
- À vos agendas ! La réunion se tiendra

le lundi 23 juin 2025 à 18h30 en Mairie de Marquillies

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à cette concertation, et vous donnons rendez-vous pour la réunion publique le lundi 23 juin 2025 !





Contact :

participationcitoyenne@lillemetropole.fr

